

## REGLEMENT DU CIRCUIT Audi quattro® ski challenge

### ARTICLE 1 : APPELLATION

#### "Audi quattro® ski challenge"

- La Fédération Française de Ski, organise en partenariat avec la société AUDI® division du groupe Volkswagen France, un challenge intitulé «**Audi quattro® ski challenge**» (**Aqsc**).
- Quelle que soit l'utilisation (orale, visuelle, écrite), les termes ci-dessus ne pourront être dissociés et se présenteront (à l'écrit) sous une police, un corps et une couleur identiques.
- La société commerciale AUDI, division du groupe Volkswagen France bénéficie de l'exclusivité des termes "sponsor officiel" ou "partenaire officiel" de l'«**Audi quattro® ski challenge**» (**Aqsc**).
- L'objectif est de mettre en compétition Pro/am de jeunes skieurs provenant d'horizons différents pour contribuer à développer des valeurs communes par une confrontation de leurs talents sportifs et compétitifs.
- De la base au sommet des événements ayant trait au ski, AUDI entend assurer une continuité de son effort de soutien.
- La démarche conduit à détecter et prendre en charge de jeunes skieurs dans leur projet d'accéder au statut de sportif de haut niveau.

### ARTICLE 2 : CATEGORIES CONCERNEES

Les événements prévus au calendrier rassembleront :

- **Catégories Amateur** (n'ayant pas pris part à plus d'une compétition officielle de la FFS):
  - Les jeunes filles et jeunes garçons des catégories Minimes 1 et 2 (nés en 1993 - 1994 pour la saison 2008) licenciés FFS ou non licenciés, attestant du niveau minimum du test technique des Ecoles du Ski Français « Flèche d'argent® ».
  - Les jeunes filles et jeunes garçons des catégories Benjamins 1 et 2 (nés en 1995-1996 pour l'année 2008) licenciés de la FFS ou non licenciés, attestant du niveau minimum du test technique des Ecoles de Ski Français « Flèche d'argent® ».
- **Catégories Pro** :
  - Les jeunes filles et jeunes garçons des catégories Minimes 1 et 2 (nés en 1993 - 1994 pour la saison 2008) licenciés dans un club de la FFS (*voir quotas*).

### ARTICLE 3 : PARTICIPATION ET MODALITES D'INSCRIPTIONS

#### ○ PARTICIPATION :

L'Aqsc est ouvert à tous les skieurs entrant dans les catégories ci-dessus, inscrits régulièrement auprès du ski club organisateur de chaque édition dans le délai de 24 heures précédant le jour de la compétition.

La limite des inscriptions par événement est fixée à 110 concurrents « amateurs » et 50 « pros » (exception faite pour la première édition 100 « pros » et 60 « amateurs »).

#### o MODALITES d'INSCRIPTIONS :

- Pour les catégories « Pro », les inscriptions seront faites conformément aux règlements en vigueur des compétitions de la FFS, dans la limite d'une seule inscription par individu et par évènement. Seules des listes d'inscriptions visées par les Clubs FFS seront retenues.

Les inscriptions seront validées par ordre chronologique dans la limite des 50 premiers inscrits sauf à l'occasion de la première édition (100).

- Concernant les catégories « amateurs », les inscriptions faites auprès de l'organisateur seront retenues sur présentation d'un document attestant du niveau du coureur et dans la limite des 110 premiers inscrits, sauf à l'occasion de la première édition (60).

- Les groupes de départ seront élaborés par le jury de compétition conformément aux dispositions du règlement des compétitions de ski de la FFS. Une liste de départ sera établie sous son contrôle.

### ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DES CONCURRENTS

- o Les concurrents devront se conformer aux règles des concours de ski alpin édictées par la FFS et la FIS dont ils attesteront avoir pris connaissance ([www.ffs.fr](http://www.ffs.fr) et [www.fis-ski.com](http://www.fis-ski.com)).
- o Les concurrents et leurs représentants légaux sont avisés que la participation à une telle manifestation sportive, emporte autorisation d'utiliser les droits qu'ils détiennent sur leur image sans contrepartie financière. Les athlètes détectés et leurs représentants légaux seront invités à concéder leurs droits à l'exploitation d'images prises sur le lieu de manifestations sportives.
- o Toutes informations complémentaires seront fournies à l'occasion de l'accueil et du contrôle administratif auquel ils devront satisfaire au plus tard dans un délai d'une heure avant le début de la reconnaissance du tracé de la course (limite au-delà de laquelle, ils ne pourront plus prendre part à l'épreuve).
- o Conformément au règlement des compétitions de ski, les concurrents ou leurs représentants seront responsables de leur matériel.

### ARTICLE 5 : PARTENAIRE DE LA COMPETITION

- o La société commerciale AUDI division du groupe Volkswagen France est partenaire officiel de ce circuit de compétition.

A ce titre, elle s'engage :

- o A mettre à disposition des organisateurs des supports visuels, banderoles de portes et dossards conformes aux règlements des compétitions de ski de la FFS et de la FIS.

#### - ZONE DEPART

⇒ 2 Banderoles verticales 1m x hauteur 2m – logo Audi quattro ski challenge / logo FFS

⇒ 2 oriflammes de 1m20 x hauteur 5m40 – logo Audi

⇒ 2 rouleaux de 24m linéaire de Baner filet – logo Audi quattro ski challenge / logo FFS (piquets à fournir par la FFS)

#### - ZONE COURSE

⇒ 180 dossards homologués FIS – logo Audi quattro ski challenge / logo FFS

- ⇒ 10 Dossards blancs et des dossards ouvriers homologués FIS – logo Audi quattro ski challenge / logo FFS
  - ⇒ 80 banderoles portes de géants homologuées FIS – 75 cm x hauteur 50 cm - logo Audi quattro ski challenge / logo Audi / logo FFS
  - ⇒ 2 banderoles sur cadre à planter – 3m x hauteur 1m – logo Audi quattro ski challenge / logo FFS
  - ⇒ 4 banderoles sur cadre à planter – 3m x hauteur 1m - logo Audi
  - **ZONE ARRIVEE**
  - ⇒ 2 banderoles verticales – 1m x hauteur 2m – logo Audi quattro ski challenge / logo FFS
  - ⇒ 12 banderoles sandow 3m x hauteur 1m – logo Audi
  - ⇒ 6 rouleaux de 24 m linéaire de Baner filet – logo Audi quattro ski challenge / logo FFS (piquets à fournir par la FFS)
  - ⇒ 2 oriflammes de 1m20 x hauteur 5m40 – logo Audi.
- A se conformer aux recommandations des jurys de compétitions lors de toutes interventions de ses personnels dans la zone de compétition.
  - A assurer la coordination et le transport des supports visuels, dossards, banderoles et véhicules exposés entre les différentes stations organisatrices de chaque édition.

#### Les Dossards

- Pour l'ensemble des étapes, un jeu de 180 dossards chasubles et 10 dossards blancs seront fournis en prêt par le partenaire.
- Les dossards seront gérés par l'organisateur (distribution et ramassage).
- Pour les podiums, les coureurs devront impérativement porter leurs dossards.

#### **ARTICLE 6 – CEREMONIES DE REMISE DES PRIX**

- Au minimum une cérémonie de remise des récompenses par étape sera organisée à l'initiative du partenaire.
- Des récompenses seront distribuées aux trois premiers concurrents des six catégories dénommées : Minimes amateurs F / Minimes amateurs G / Benjamins amateurs F / Benjamins amateurs G / Minimes Pros F / Minimes Pros G.
- Le premier homme et la première fille du classement de la finale amateur minime seront admis à participer aux 5 stages du Programme National Jeune de la FFS (regroupement des meilleurs minimes français) et pris en charge.
- Des tirages au sort permettront de répartir de manière aléatoire des lots fournis par le partenaire.
- Il ne sera délivré de lots ou de récompenses qu'aux coureurs physiquement présents.
- Les trois premiers devront se présenter sur le podium, revêtus de leurs dossards.

#### **ARTICLE 7 – CLASSEMENTS – DOTATIONS – SELECTION PNJ – QUALIFICATION POUR LA FINALE**

- Pour les catégories amateurs, les trois premiers de chaque édition sont retenus pour participer à la finale (soit 48 concurrents).
- La station d'accueil de la finale pourra aligner 62 concurrents au départ.
- Pour les catégories « Pros » il convient de consulter les quotas de participation dans le paragraphe des « modalités particulières ».

## **ARTICLE 8 – PREPARATION-MISE A DISPOSITION DES PISTES/MATERIEL**

- Le Comité d'organisation est TENU de METTRE à disposition des compétiteurs, une piste homologuée FFS, LIBRE DE TOUTE AUTRE OCCUPATION pour le déroulement des compétitions envisagées.
- Des moyens suffisants et appropriés en matériel et personnels seront mobilisés deux jours avant l'édition par l'organisateur et la station.
- Le comité d'organisation installera la signalétique Audi sur les pistes de compétition conformément aux instructions du DT FFS.
- L'organisateur devra assurer la gratuité de l'accès aux remontées mécaniques desservant le site de course pour l'ensemble des personnels de la FFS et d'AUDI division du groupe Volkswagen France intervenants sur la compétition.
- L'accès aux remontées mécaniques desservant cette piste sera prioritaire pour les coureurs.
- Le Comité d'organisation mettra à la disposition du DT FFS un personnel qualifié assurant le chronométrage, le traitement informatique, le secrétariat de la course, ainsi que le traçage, le contrôle des portes et le lissage.
- Les équipements de chronométrage et de traitement de la course seront conformes aux règlements en vigueur.
- Sur l'ensemble des documents officiels (programmes, listes de départ et de résultats etc...) doivent figurer exclusivement les logos de l'Audi quattro ski challenge, de la FFS et du Club organisateur.
- Le Comité d'organisation mobilisera également le matériel et les véhicules nécessaires au déroulement de tout événement de ce genre (fourniture d'un podium pour la cérémonie de remise des prix).
- Le Comité d'organisation permettra l'acheminement et l'exposition à proximité de l'aire d'arrivée d'un parc automobile de 4 à 5 véhicules de la marque AUDI et des tentes ainsi que des décors promotionnels (voir détails en annexe technique).
- Une boisson chaude sera offerte aux compétiteurs par la station organisatrice.
- L'organisateur s'engage à fournir gracieusement à chaque concurrent un accès à la remontée mécanique desservant la piste de compétition.
- Le Comité d'organisation aidera la société Audi dans la recherche d'hébergement pour toute personne accréditée.

## **ARTICLE 9 - COMMUNICATION**

- Le public des stations de sport d'hiver sera informé du déroulement de chaque étape par voie de presse écrite, affichage, journaux électroniques et presse audiovisuelle.
- La charge en incombe à AUDI France et à la FFS via le club local.

## ARTICLE 10 – ENGAGEMENTS DE LA FFS

- Pour chaque participant de la catégorie amateur, non licencié\* à la FFS, une assurance en responsabilité civile et une assurance individuelle accident pour la pratique de la compétition à la journée sera souscrite par la FFS\*\*.
- La promotion à l'échelon national sera assurée par le service Promotion/Communication de la Fédération Française de Ski en complément des services de la société AUDI division du groupe Volkswagen France.
- La FFS nommera pour chaque édition un délégué technique chargé de superviser la compétition conformément au RIS.
- Les frais de déplacement et d'hébergement du DT seront pris en charge par la FFS.

## ARTICLE 11 - PRISES EN CHARGE

Les frais de déplacement et d'hébergement des personnels intervenants pour la Société AUDI sont à la charge de AUDI division du groupe Volkswagen France.

## ARTICLE 12 – CALENDRIER des COURSES

- 1ère épreuve : MERIBEL, SL le 27 décembre 2007.
- 2ème épreuve : MORZINE, SL le 15 février 2008.
- 3ème épreuve : COURCHEVEL, GS le 22 février 2008.
- 4ème épreuve : MEGEVE, SG le 29 février 2008.
- Finale à VAL D'ISERE, GS le 7 mars 2008.

## DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Déroulé de la journée type :

- De 08h00 – 8h30 : Accueil au pied du stade de compétition pour distribution des dossards, des forfaits et contrôle administratif.
- De 08h45 – 9h30 : Reconnaissance de la piste.
- 10h00 : Départ de la première manche.
- 12h00 : Départ de la seconde manche.
- La cérémonie de remise des récompenses se tiendra sur site 15 min après l'arrivée du dernier concurrent ou en salle selon conditions atmosphériques.

\* Ils seront invités à attester d'une non contre indication à la pratique du ski de compétition.

\*\* Voir conditions d'assurance en annexe.

**1 : QUOTAS DE PARTICIPATION « PROS »**

COMITES	MERIBEL	MORZINE	COURCHEVEL	MEGEVE	VAL D'ISERE
AP	13	-	8	-	-
CA	-	-	-	-	8
DA	13	-	8	-	-
SA (mau)	20	-	8	-	-
SA (bva)	20	-	8	-	-
SA (ta)	30	-	14	-	-
SA (ht ta)	-	-	-	-	22
PE	-	-	-	-	8
PO	-	-	-	-	8
MB (chablais)	-	14	-	-	-
MB (arve)	-	14	-	-	-
MB (aravis)	-	-	-	14	-
MB (Mt Blanc)	-	-	-	14	-
MJ	-	8	-	8	-
MV	-	8	-	8	-
GIRSA	-	2	-	2	-
CLUB ORG.	4	4	4	4	4
<b>TOTAUX</b>	<b>100</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>50</b>

➤ **RAPPEL :** Ces places ne sont pas nominatives, les comités sont libres de leur choix.

**2 : GESTION DES QUOTAS ET REMPLAÇANTS**

Dans le cas où le quota des inscrits n'atteindrait pas 160, le club organisateur est admis à le compléter avec ses coureurs licenciés FFS.

**3 : ORDRES DE DEPART**

Les dossards seront attribués du 1 au 160 selon six séries dans l'ordre chronologique suivant :

1. Les benjamins
2. Les benjamins
3. Les minimes filles « amateurs ».
4. Les minimes garçons « amateurs ».
5. Les minimes filles « pros ».
6. Les minimes garçons « pros ».

Pour toutes les épreuves en deux manches, l'ordre de départ sera fixé comme suit :

- **1<sup>ère</sup> manche :** Tirage au sort à la mêlée dans les six séries.

Tous les concurrents inscrits à la première manche sont admis à participer à la seconde.

- **2<sup>ème</sup> manche :** L'ordre de départ sera inversé dans chaque catégorie.



Un classement par catégorie sera publié à l'issue de la course, en prenant en compte le total des deux manches.

Pour le Super G, il sera procédé comme pour une première manche.

## 5 : DESIGNATION DES TRACEURS

Le DT FFS désignera lors de chaque étape les traceurs des épreuves.

## ADRESSES UTILES

Club organisateur	Adresse courriel	Téléphone	Télécopie
Méribel	<a href="mailto:skiclubmeribel@aol.com">skiclubmeribel@aol.com</a>	04 79 00 50 90	04 79 00 50 90
Morzine	<a href="mailto:sc-avoriaz.mz@wanadoo.fr">sc-avoriaz.mz@wanadoo.fr</a> <a href="mailto:skiclubmorz@wanadoo.fr">skiclubmorz@wanadoo.fr</a>	04 50 79 07 10	04 50 75 98 05
Courchevel	<a href="mailto:contact@sportcourchevel.com">contact@sportcourchevel.com</a>	04 79 08 08 21	04 79 08 40 93
Megève	<a href="mailto:info@cspportsmegeve.com">info@cspportsmegeve.com</a>	04 50 21 31 50	04 50 93 09 21
Val d'Isère	<a href="mailto:courses@valsport.org">courses@valsport.org</a>	04 79 06 03 49	04 79 06 26 11

**-ANNEXE-**



## RESUME DES CONDITIONS D'ASSURANCE Audi quattro ski challenge 2007/2008

Ce document n'est pas contractuel et ne saurait engager AGF/LA LILLOISE, MONDIAL ASSISTANCE et GRAS SAVOYE au-delà des limites du contrat auquel il se réfère.

Les garanties sont acquises dans le cadre du contrat n°120 032 co-assuré par ELVIA Société du Groupe MONDIAL ASSISTANCE et AGF/LA LILLOISE.

GRAS SAVOYE est le courtier en charge de la gestion de ce contrat.

Le souscripteur de ce contrat est :

**La Fédération Française de Ski**  
50, rue des Marquissats – BP 2451 – 74011 Annecy cedex

Le bénéficiaire des garanties d'assurance peut se mettre en rapport avec :

**Gras Savoye Montagne – Licence Carte Neige**  
3B, rue de l'Octant – BP 279 – 38433 Echirolles cedex  
Tél. 0 810 02 09 64 – Fax : 04 76 84 87 59

### **RESUME DES GARANTIES Audi quattro ski challenge (selon limites du contrat)**

- Responsabilité Civile (4 573 471 par sinistre)
- Défense Recours (22 867 par sinistre)
- Frais de secours, de recherche et de premier transport (frais réels)
- Frais de transport sanitaire (frais réels)
- Frais de soins (150 % du tarif de convention après intervention Sécurité Sociale et Mutuelle. Si l'assuré n'est pas assuré social, cette garantie est limitée à 3 800 € par accident)
- Décès accidentel (7 622 €)
- Invalidité permanente suite à accident (15 245 € pour une invalidité de 100 %, franchise 10 %)
- Hospitalisation (23 € par jour, franchise 5 jours) dans la limite de 100 jours
- Assistance (Important, pour que les garanties d'assistance s'appliquent, le bénéficiaire de ces garanties doit obligatoirement et préalablement à toute intervention engageant les garanties du contrat, prendre contact exclusivement avec ELVIA Société du groupe MONDIAL ASSISTANCE – 153 Rue du Faubourg St Honoré – 75381 Paris cedex 08 – par téléphone, de France 01.40.25.50.93, de l'étranger 33.1.40.25.50.93 – ou par télécopie, de France 01.40.25.52.62, de l'étranger 33.1.40.25.52.62. **Aucune des garanties d'assistance ne sera appliquée si le bénéficiaire n'a pas pris contact avec Mondial Assistance dans les conditions ci-dessus définies. Dans tous les cas, indiquer : le nom de l'accidenté, la nature de l'accident, le numéro de téléphone où il peut être joint.)**

Les garanties ci-dessus, sont acquises en cas d'accident corporel\* survenant, en France, du fait de la pratique en amateur du ski alpin, dans le cadre du circuit Audi quattro ski challenge 2007/2008 (entraînements et compétitions).

La durée de validité est limitée au jour de la manifestation et sous réserve de l'envoi de la liste nominative des bénéficiaires, 24 h avant le début de chaque épreuve, à Gras Savoye Montagne. Lieu : Piste sur laquelle se déroule la manifestation et environnement immédiat de cette piste (soit les pistes parallèles ou en connexion avec l'évènement).

*\*Accident corporel : Toute atteinte corporelle non intentionnelle de la part de l'assuré provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure.*